

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025**

**Rapporteur :  
Madame Anna-Vari  
CHAPALAIN**

**N° 35**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations pour le budget annexe 'réseaux de chaleur urbains'**

**Il convient de préciser le mode de gestion des amortissements et des immobilisations du budget annexe « réseau de chaleur urbain » créé par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023.**

\*\*\*

Une délibération du 28 septembre 2023 fixe les modalités d'amortissement du budget principal et des autres budgets annexes.

Par délibération du 21 décembre 2023, Quimper Bretagne occidentale a créé un budget annexe « réseaux de chaleur urbains » qui a vocation à recevoir dans un premier temps deux réseaux de chaleur :

- le réseau de chaleur de Penhars ;
- le réseau de chaleur de Briec qui a vocation à être transféré à l'EPCI.

Composante essentielle de la transition énergétique, ce budget annexe comporte les investissements liés à ces réseaux de chaleur, les subventions et emprunts liés à ces investissements ainsi que les recettes des usagers et les coûts d'entretien/maintenance et production.

**Dans ce cadre, le mode de gestion des amortissements et des immobilisations doit être précisé.**

Ce budget annexe est soumis à la nomenclature M41 et les amortissements se font en année pleine.

L'assemblée délibérante détermine librement les durées d'amortissements, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider les durées d'amortissement suivantes :

### **Réseau de chaleur de BRIEC**

Type de bien	Durée d'amortissement
Travaux de réseau – BRIEC	50 ans
Subventions CEE + fonds chaleur	50 ans

### **Réseau de chaleur de Penhars – QUIMPER**

Type de bien	Durée d'amortissement
Travaux de réseau de chaleur de Penhars – VRD-GC	40 ans
Travaux de réseau de chaleur de Penhars – Chaufferie centrale	30 ans
Travaux de réseau de chaleur de Penhars – Réseau de chaleur	50 ans
Travaux de réseau de chaleur de Penhars – Sous-stations	25 ans
Subvention ADEME Chaufferie centrale – versement 1, 2 et 3	30 ans
Subvention ADEME Réseau de chaleur versements 1, 2 et 3	50 ans
Subvention ADEME Sous-stations	25 ans